

Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**  
Avocats au Barreau de BONNEVILLE  
Immeuble «La Résidence », 111 Rue du Pont,  
74130 BONNEVILLE  
*cabinet@briffod-avocats.fr*

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
EN UN LOT UNIQUE D'**UN BATIMENT A USAGE  
D'HABITATION ET D'EXPLOITATION  
COMMERCIALE** sis sur la Commune de  
**SALLANCHES** (Haute-Savoie)  
7 Place Saint Jacques, dans une copropriété  
dénommée « LES ARTS ET METIERS »

MISE A PRIX : **100.000 €** (CENT MILLE EUROS),  
frais en sus

Fixée au **JEUDI 13 OCTOBRE 2022** à 14 heures, à  
l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal  
Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de  
Justice de ladite ville.

A la requête de la Société dénommée **CAISSE  
RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et  
personnel variables régie par le Livre V du Code  
Rural, inscrite au Registre du Commerce et des  
Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491,

dont le siège social est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ.

**DÉSIGNATION DES BIENS** : Sur la Commune de **SALLANCHES** (Haute-Savoie), 7 Place Saint Jacques, dans un ensemble immobilier dénommé « LES ARTS ET METIERS » comprenant *un bâtiment à usage d'habitation et d'exploitation commerciale d'une surface loi Carrez totale de 255,08 m<sup>2</sup>*, cadastré : **section A n°5392 (03a 69ca)** et le lot volume 1 dans la parcelle cadastrée **section A n°5393 (21ca)**, soit les lots :

- n°9 : sous-sol / rez-de-chaussée, un local commercial situé à l'angle Nord-Est du niveau avec escalier intérieur menant aux deux caves du sous-sol. Et les 1.191/10.030<sup>e</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales.
- n°10 : rez-de-chaussée, un local commercial occupant la partie Sud du niveau avec une réserve. Et les 2.445/10.030<sup>e</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales.
- n°27 : anciennes parties communes au rez-de-chaussée, réserve située au fond du local à vélos.

Et les 33/10.030<sup>e</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales.

- n°28 : anciennes parties communes au sous-sol, chambre froide. Et les 6/10.030<sup>e</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales.

*« Dans les faits, les lots n°9, n°10 et n°28 sont réunis pour former l'essentiel du fonds de commerce, à savoir : salle du bar, salles de restauration, sanitaires, cuisine et réserve, deux caves en enfilade. »*

Tels que lesdits biens existent, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

**OCCUPATION** : Aux termes du procès-verbal de description dressé le 25 août 2021, le bien est occupé comme suit : *« Actuellement, les lots précédemment décrits sont le siège d'une activité de bar-brasserie, exploité sous l'enseigne « Le Vingt3Dix ». C'est la SASU « LE SEVEN » qui exploite actuellement ce fonds ».*

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice au FAYET, le 25 août 2021 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 05

novembre 2021 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°21/01117, où chacun peut en prendre connaissance.

**VISITE** : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice, le VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022 de 9 heures à 10 heures.

**ENCHÈRES** : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

**RENSEIGNEMENTS** :

pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

*Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 22 août 2022.*